

122^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 04 Mai 2023

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DE L'ITIE-RDC

L'An Deux-mille Vingt-trois, le quatrième jour du mois de Mai, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle « Suzanne Muk » de l'hôtel SULTANI, la 122^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) siégeant en session ordinaire.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Prenant parole, madame Judith SUMINWA, nouveau Ministre du Plan et de droit Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, commence par souhaiter la bienvenue à tous les membres. Au passage, elle rappelle avoir récemment travaillé avec l'ITIE dans le cadre des activités que cette dernière a organisées en partenariat avec le Conseil Présidentiel de Veille Stratégique (CPVS) où elle occupait les fonctions de Coordinatrice Adjointe.

Ceci dit, la parole est accordée au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour la vérification du quorum. Ce dernier étant atteint, en conséquence le Comité Exécutif peut valablement siéger et délibérer.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. SEM Madame SUMINWA TULUKA Judith, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Présidente du C.E, présente ;
2. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
3. Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, présent ;

Entreprises Extractives :

4. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
5. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
6. Monsieur KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
7. Monsieur José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, Membre, présent ;

Société Civile :

8. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre ;
9. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
10. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente ;

Membres ayant donné mandat :

11. Son Excellence Madame Eve BAZAIBA MASUDI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif ;
12. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassry KITENGE, Conseiller ;
13. Monsieur Léon KANKOLONGO, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, représenté par Christian SOBO ;

Membres absents ou empêchés :

1. SEM Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE ;
2. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre ;
3. Honorable François NZEKUYE, point focal Assemblée Nationale, Membre ;
4. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, point focal Sénat, Membre ;
5. Simon TUMA WAKU, Délégué de entreprises Minières, Membre ;
6. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société Civile, Membre.

Ont été invités : la Cour des comptes et l'Inspection Générale des Finances.

Y ont également pris part comme observateurs, les Experts des Ministères sectoriels, les représentants des Organisations ci-après : UE, MONUSCO, GIZ, NRGI, les Experts des Ministères sectoriels ainsi que les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

La réunion est présidée par Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

La Présidente du Comité Exécutif accorde la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour. Après lecture, la Présidente demande si les membres avaient des observations ou des points à faire inscrire.

Aucune observation n'ayant été soulevée, la Présidente invite les membres d'adopter l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- (1) Présentation de nouveaux membres du Comité Exécutif ;
- (2) Présentation du projet de PV de la réunion du C.E du 23 Février 2023 ;
- (3) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE ;
- (4) Accord avec l'Administrateur indépendant sur le Cadrage du Rapport du Secteur forestier ;
- (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 23 février 2023 au 30 avril 2023) ;
- (6) Divers.

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.


2

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Présentation de nouveaux membres du Comité Exécutif

A la suite du réaménagement du Gouvernement et du Cabinet du Président de la République, deux membres ont intégré le Comité Exécutif, à savoir Madame Judith SUMINWA TULUKA, Ministre d'Etat, Ministre du Plan ainsi que Monsieur Léon KANKOLONGO, Conseiller principal du Chef de l'Etat.

Madame la Présidente s'étant déjà présentée lors de son mot de bienvenue, le Coordonnateur National indique que le délégué de la Présidence, étant empêché pour participer à cette réunion, s'est fait représenter.

Deuxième point à l'ordre du jour : Présentation du PV de la réunion du C.E du 23 Février 2023

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente le procès-verbal de la réunion du C.E du 23 février 2023 en indiquant qu'il avait été préalablement envoyé aux membres et qu'aucune observation n'a été enregistrée par le S.T.

De ce fait, la Présidente demande s'il n'y aurait pas une observation séance tenante avant que ce Procès-verbal ne soit adopté.

Aucun amendement ni observation n'ayant été soulevés séance tenante, le procès-verbal de la réunion du C.E du 23 Février 2023 est adopté.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 23 Février 2023 est adopté.

Troisième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National présente l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE articulé autour de trois grands points ci-après :

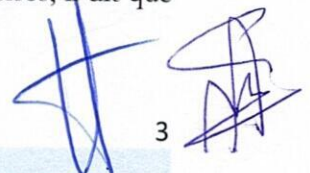
1. Actualité :

Le Coordonnateur National informe les membres que l'actualité se rapporte à la participation de la RDC à la Conférence mondiale de l'ITIE prévue du 13 au 14 juin 2023 à Dakar au Sénégal.

Pour ce faire, les préparatifs impliquent notamment, (i) les inscriptions des participants clôturées depuis le 28 avril et (ii) la résolution des questions logistiques dont la composition de la délégation de la RDC (plus de 60 personnes enregistrées), la conception des équipements du stand, les formalités d'obtention des titres de voyage, la prise en charge financière ainsi que l'élaboration des différentes présentations des intervenants. Enfin, il signale que la représentation de la RDC est attendue au haut niveau avec en tête, Son Excellence le Président de la République qui a été invité personnellement par son homologue, le Président du Sénégal, Son Excellence Macky Sall.

Le Coordonnateur National poursuit en indiquant qu'il y aura à cette conférence, des sessions parallèles où les participants auront à échanger sur diverses questions intéressant la mise en œuvre de l'ITIE.

En ce qui concerne la prise en charge financière de la délégation congolaise à ces assises, il dit que c'est généralement le Gouvernement qui en supporte le coût.



Débat :

La Présidente du Comité Exécutif voudrait savoir quels sont les critères pour le choix des participants à cette conférence de l'ITIE à Dakar.

Le Coordonnateur National indique que, compte tenu de l'engouement des participants à la Conférence internationale, un quota est réservé pour chaque pays et organisations mais il n'y a pas de critères spécifiques retenus. Dans ce sens, le Secrétariat Technique est en contact avec le Secrétariat international pour voir dans quelle mesure la RDC peut avoir une représentation significative compte tenu de son immensité.

Un membre du Collège entreprises soutient que la participation à la Conférence internationale est libre. Il poursuit en disant qu'il n'appartient pas à la République Démocratique du Congo ou au Comité Exécutif de faire le choix de qui peut participer ou pas dans la mesure où le Secrétariat international a ouvert la plate-forme en laissant le champ libre à quiconque de s'inscrire. Cependant, il appartient au Groupe Multipartite de déterminer sa représentation à cette conférence internationale. Le Coordonnateur National dit que les observations du Comité Exécutif vont être soumises au Secrétariat International en indiquant que la liste des inscrits de la RDC devrait être maintenue.

Aucune autre observation n'étant soulevée, la Présidente demande de passer au point suivant.

2. Activités menées durant la période

Le Coordonnateur National informe les membres sur les activités menées, à savoir :

1) La publication des rapports ITIE

- Rapport ITIE 2020 et 2021 ;
- Rapport de cadrage du secteur forestier 2020 et 2021 ;
- Rapport sur le renforcement des divulgations des EP ;
- Rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales ;
- Rapport sur le secteur de l'EMAPE Cu, Co et Zn.

2) La tenue des réunions du GTT

Le GTT a analysé et amélioré le rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales ainsi que le rapport sur le secteur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle de la filière du Cu, Co et Zn.

3) La dissémination du Rapport sur les dépenses sociales et environnementales

Le Coordonnateur National indique que le secrétariat technique a la disséminé ce Rapport dans les Provinces du Haut-Katanga, de Lualaba et de la Ville de Kinshasa.

4) La participation à des conférences/ateliers/forums

Le Coordonnateur National informe les membres de la participation du secrétariat technique au (i) Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale, (ii) à la Conférence minière « PDAC », (iii) à la 21^{ème} session plénière de IDAKI, (iv) au Forum de l'OCDE 2023 sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsable ainsi qu'à (v) l'Atelier de FONAREDD sur le changement climatique.

5) La participation à des commissions techniques

Le Coordonnateur National informe les membres sur la participation de l'ITIE dans des Commissions techniques dont (i) la Commission SICOMINES pour examiner la possibilité de renégocier la convention de collaboration entre la RDC et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC) ainsi que (ii) la Commission FOMIN sur l'élaboration du projet de manuel des procédures.

6) La mobilisation des ressources extérieures

Le Coordonnateur National informe les membres de la tenue des réunions avec les PTF pour le financement du PTBA 2023, parmi lesquels, l'Union Européenne, l'USAID, la GIZ, la Banque Mondiale-Projet ENCORE, la NRG, le CAFI, le FMI, l'ENABEL, les Ambassades de France, du Japon, de la Belgique et du Pays-Bas.

7) Les formations multi thèmes avec l'appui d'ENABEL

Le Coordonnateur National informe les membres de la poursuite des sessions de formation sur trois modules ci-après au profit des agents et cadres des structures étatiques chargées de la mobilisation des recettes de l'Etat, des organes de contrôle supérieur ainsi que des Structures de prévention, lutte contre la corruption et blanchiment des capitaux. Il s'agit (i) de la gouvernance et contrôles publics des Industries Extractives ; (ii) des contrôles et politiques des prix de transfert des Industries Extractives et (iii) de la modélisation des projets miniers en RDC.

8) Elaboration des rapports

- **Rapport standard ITIE-RDC 2020-2021**

- a) Finalisation des travaux de l'élaboration de la note complémentaire au rapport;
- b) Poursuite de la certification des déclarations de l'Etat par l'IGF et la Cour des Comptes.

- **Rapport sur l'Artisanat minier et la mine à petite échelle (EMAPE)**

Il y a eu la collecte des données sur l'artisanat minier de la filière 3T&Or dans les provinces du Haut-Uele, de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika.




• Rapport sur le secteur forestier

Le Coordonnateur National informe les membres que le Cadrage du Rapport sur le secteur forestier élaboré par le Cabinet KPMG a été revu par le Cabinet ENERTEAM qui est chargé d'élaborer le Rapport de conciliation.

Après cette présentation du Coordonnateur National, la Présidente du Comité Exécutif accorde la parole aux membres pour leurs observations, mais bien avant, le Coordonnateur sollicite et obtient que la parole soit préalablement accordée aux représentants de la Cour des comptes et de l'IGF pour éclairer le Comité sur le travail en cours de certification des données du Rapport ITIE 2020-2021.

Prenant la parole, le Président de la Cour des comptes de la chambre chargée des comptes du pouvoir central, commence par préciser que le travail de certification qui devait commencer en décembre 2022 a démarré effectivement en avril 2023 à cause, entre autres, de la mise à disposition tardive des moyens. Il informe les membres que les équipes de la Cour des comptes se sont déployées dans les Provinces pour ce travail. Il revient sur quelques difficultés rencontrées dont, le relais tardif par le Ministère de l'Intérieur du message destiné aux Entités Territoriales Décentralisées leur demandant de se regrouper au niveau du chef-lieu de chaque province pour faciliter le travail. Il conclut en disant que malgré cette difficulté, le travail de terrain a été réalisé et il est question cette semaine de procéder au dépouillement et les analyses pour enfin, s'interner pour rédiger le rapport de certification qui contiendra les recommandations de la Cour des comptes.

Débat :

La Présidente du Comité Exécutif voudrait savoir à quel moment précis le Rapport de certification de la Cour des comptes pourra être disponible.

Le représentant de la Cour des comptes répond en disant que si les moyens nécessaires sont mis à disposition ledit Rapport pourrait être disponible à la fin de la semaine prochaine.

Prenant la parole, l'Inspecteur Général des finances-Chef de Brigade en charge de la certification des déclarations de l'Etat à l'ITIE indique pour sa part, que l'IGF a reçu les déclarations des trois régies financières : DGDA, DGI, DGRAD. Après avoir analysé ces déclarations, l'IGF fait observer que sur le plan procédural, elle émet une opinion favorable dans le cas où le seuil d'acceptation des écarts est inférieur à 5 % et dans le cas contraire, l'IGF émet une réserve. Le travail en cours a relevé les écarts entre les déclarations des Régies financières à l'ITIE et les données extraites de ISYS-REGIES dus notamment à l'utilisation de cette application. Il poursuit en disant que les observations de l'IGF ont été transmises aux différentes Régies pour les améliorations possibles. Bref, l'IGF a travaillé en toute diligence compte tenu du temps imparti et reste disponible pour travailler avec les Régies dès la semaine prochaine pour les séances contradictoires avant d'émettre son opinion.

A cet effet, il précise que la DGRAD a déjà envoyé un complément d'informations et attend les réponses de la DGI et de la DGDA.

Débat :

La Présidente du Comité Exécutif insiste sur le fait que les échanges contradictoires entre l'IGF et les Régies financières doivent être clôturées au plus vite.

Le Coordonnateur National dit avoir fait le suivi auprès des Régies financières afin qu'elles réagissent aux observations préliminaires de l'IGF et certaines Régies dont la DGI avaient apporté des compléments d'informations et les autres devaient suivre mais il s'observe une certaine lenteur dans l'action. D'où, il propose de soumettre à la signature du Président du Comité Exécutif une correspondance à adresser aux responsables desdites régies pour les sensibiliser à interagir vite avec l'IGF qui doit terminer le travail de certification.

Un membre du Collège Société civile voudrait savoir ce que serait le contenu de cette correspondance que propose le Coordonnateur National. Il fait observer que les Régies financières ont toujours participé à la déclaration à l'ITIE et se sont toujours soumises à cet exercice. Il estime qu'il faut plutôt inviter les responsables de ces Régies au Comité Exécutif pour qu'ils exposent les difficultés éventuelles qu'ils éprouvent, s'il y en a.

Un autre membre du Collège entreprises, aborde la question dans le même sens en faisant constater qu'à ce jour les représentants des Régies financières ne participent plus aux réunions du Comité Exécutif alors que dans le passé ils y étaient présents et pouvaient à l'occasion, se saisir directement des préoccupations soulevées par le Comité Exécutif. Il va plus loin en indiquant que ces absences s'observent aussi dans les chefs de délégués du Collège Gouvernement dont les ministres. S'interrogeant sur les raisons de ces absences, il conclut en disant qu'il faut que cet état de chose soit corrigé pour améliorer l'engagement des parties dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

La Présidente du Comité Exécutif dit qu'il est important de sensibiliser les membres afin qu'ils participent personnellement aux réunions. Ainsi, elle dit qu'elle fera ce qui est nécessaire dans ce cadre, essentiellement pour les délégués du Gouvernement. Elle conclut en disant qu'il va falloir faire diligence pour que la certification des données du Rapport ITIE 2020-2021 soit finalisée au plus vite.

Le représentant de la Cour des comptes a tenu à préciser que cette dernière a collecté sur terrain les déclarations certifiées par les provinces et ETD et présentement, procède à la vérification de la conformité. D'où, il n'est plus nécessaire de passer à la procédure contradictoire comme c'est le cas pour l'IGF.

Le représentant de l'IGF quant à lui, a précisé que l'IGF a déjà fait son travail et n'attend plus que les réponses des Régies financières à ses observations afin de respecter le principe du contradictoire qui est obligatoire en pareil cas selon la procédure menée par elle.

Un membre du collège société civile rappelle que si chaque institution assumait son rôle normalement, il ne se poserait aucun problème dans la procédure contradictoire de certification. Il insiste qu'il n'est nullement question que l'opinion de l'IGF soit orientée mais qu'il incombe aux Régies financières d'apporter les justificatifs pour permettre à l'IGF d'émettre objectivement son opinion sur les données déclarées par les Régies et au cas où des écarts sont relevés cela reflètera la vraie réalité. Il cite l'exemple de l'opinion de l'IGF émise lors de la publication du Rapport ITIE 2010 au sujet de 80 millions USD qui n'étaient pas retracés à la DGRAD et qui n'ont pu l'être que six mois après.

Un membre du Collège Gouvernement revient sur l'utilisation de l'application ISYS-REGIES en proposant que les observations de l'IGF indiquent l'apport de cet outil dans la mobilisation des recettes publiques.

Le représentant de l'IGF dit que l'implémentation de ISYS-REGIES a effectivement contribué positivement dans la mobilisation des recettes publiques en 2020. Il indique que l'IGF a relevé certaines observations que les Régies devaient intégrer dans son utilisation.

Il insiste sur le fait que le contradictoire demeure une démarche à suivre par l'IGF afin de permettre aux Régies de s'expliquer et de prendre en compte les observations soulevées pour s'améliorer.

Le Coordonnateur National est revenu sur l'utilisation de ISYS-REGIES en disant qu'il a beaucoup amélioré la mobilisation des recettes. Cependant, il a relevé le problème au niveau de la Douane en ce qu'à ce niveau, c'est l'application SYDONIA qui est utilisée et par la suite lorsqu'il faut retracer dans ISYS-REGIES ce qui a été effectivement encaissé par le Trésor public, c'est là qu'il est constaté certaines anomalies parce que tout n'est pas automatisé. Il finit en rappelant qu'il

y a un acte réglementaire qui exige de toutes les Régies l'utilisation obligatoire de l'application ISYS-REGIES.

La Présidente du Comité Exécutif estime qu'il faut observer les procédures de l'IGF concernant les séances contradictoires avec les Régies financières. Elle insiste sur la nécessité de finaliser le Rapport et, pour ce faire, elle compte sensibiliser le Ministre des Finances pour instruire les Régies financières à réagir le plus rapidement possible aux observations de l'IGF.

Quatrième point à l'ordre du jour : Convenance du Cadrage avec l'AI chargé d'élaborer le Rapport de conciliation sur le secteur forestier

Le Coordonnateur National informe les membres que le Cabinet ENERTEAM chargé d'élaborer le Rapport du secteur forestier a revu le Cadrage dudit Rapport produit par le Cabinet KPMG en faisant une proposition des nouvelles options suivantes à convenir avec le Comité Exécutif. Elles sont présentées par le Coordonnateur et portent sur ces points :

- Du seuil de matérialité : 100 000 USD pour la sélectionner dans le périmètre de déclaration, les opérateurs forestiers industriels et artisanaux ;
- Du référentiel : Sélectionner les flux de droit commun avec application de la matérialité, tandis que les flux spécifiques au secteur forestier sont retenus sans application de seuil de matérialité. Au total 24 flux sont proposés.
- Du périmètre de conciliation : 23 opérateurs forestiers, dont 13 industriels et 10 artisanaux ;
- Du périmètre des entités de l'Etat : Des 29 entités identifiées, ne retenir que 28 et ainsi exclure la Régie des Voies Fluviales (RVF) en ce sens que la « Taxe de navigation » qu'elle perçoit est un flux en dehors du champ forestier ;
- De la déclaration unilatérale de l'Etat : 445 opérateurs retenus ;
- Des formulaires de déclaration : il sera fait recours aux formulaires des flux financiers et des informations contextuelles ;
- Du processus de déclaration : déclaration en dehors du progiciel T/SL au moyen des formulaires sous format Excel fournis aux parties déclarantes ;
- De la marge d'erreur acceptable : 0,8% pour les écarts de réconciliation (après ajustements) et pour l'équivalent de 1 000 USD, montant à partir duquel l'A.I. devra requérir des parties déclarantes des justificatifs nécessaires ;
- Du rapprochement des données de production et des exportations : il est proposé de statuer sur la pertinence d'inclure dans le périmètre de rapprochement les volumes de production et des exportations pour les deux Exercices.

Après cette présentation du Coordonnateur National, la Présidente ouvre le débat.

Débat :

Un membre du Collège entreprises dit ne pas être d'accord avec les options proposées. En effet, pour lui, il n'existe que cinq ou six entreprises industrielles vraiment opérationnelles. Il voudrait savoir d'où viennent les vingt-quatre entreprises proposées dans le Cadrage. Il poursuit en disant que le secteur est dominé par les producteurs artisanaux qui produisent plus de 4 millions de mètre cube de bois par an.

Le Coordonnateur National dit que c'est en arrêtant le seuil à 100 000 USD que l'on obtient le nombre de 13 opérateurs industriels et 10 opérateurs artisanaux.

Un autre membre du Collège entreprises pense que le travail de conciliation a toujours été compliqué certes. Il pense que pour se rapprocher des revenus générés réellement par ce secteur, il faut réduire le seuil de matérialité à moins de 100 000 USD.

Un autre membre du même Collège indique que l'écart entre les industriels et les artisans est trop grand. Se référant aux termes de références pour l'élaboration du rapport du secteur forestier, il dit que ce qui est important pour ce premier rapport c'est plutôt ressortir la vraie image de ce secteur forestier, et pour ce faire il va falloir réduire sensiblement le seuil de matérialité. Il propose qu'il soit fixé à 1 000 USD.

Un membre du Collège société civile dit qu'en fixant le seuil de matérialité à 100 000 USD, c'est aller vers la facilité. Il pense qu'il faut réduire à 10 000 ou à 20 000 USD afin d'avoir une vraie photographie du secteur forestier. Il dit qu'aujourd'hui on rencontre de plus en plus des étrangers dans le secteur, en l'occurrence les chinois, qui sont dans en train d'exploiter le bois entant que producteurs artisanaux en violation de la loi. Il conclut en disant que ce Rapport devait permettre de cerner cette réalité.

Un autre membre du Collège société civile dit que les artisans et les industriels ne peuvent pas être sélectionnés sur base d'un même seuil de matérialité. De même, si les artisans produisent plus que les industriels, cela devient important de les cerner.

Un membre du Collège Institutions publiques pose la question de savoir pourquoi se focaliser seulement sur les flux financiers et non sur les flux matières. Il recommande d'intégrer également ces derniers.

Un membre du Collège entreprises indique que le but de ce Rapport c'est aussi de permettre la formalisation du secteur, d'où il est important de réduire au plus bas le seuil de matérialité.

Un membre du Collège société civile dit que si l'AI a besoin de plus de temps et même si cela pourrait avoir un impact financier, il est important de lui accorder ce délai et de pourvoir aux moyens en vue de produire un rapport potable.

Le Coordonnateur National dit que le Cabinet KPMG n'a pas indiqué un seuil de matérialité pour la sélection des industriels et l'a proposé à 10 000 USD pour les opérateurs artisanaux. Il précise également que dans les standards ITIE, la déclaration unilatérale de l'Etat qui est aussi une déclaration, reprend toutes les entreprises, quels que soient les montants payés, sans égard de la matérialité. Revenant sur le délai de production du rapport, il souligne que le temps du financement qui vient de l'Ambassade des Pays-Bas va se clôturer au mois de juin 2023.

La Présidente du Comité Exécutif rappelle qu'un consensus a été trouvé sur les flux, matières et financiers, ainsi que sur la réduction du seuil à 1 000 USD. La Présidente dit aussi qu'il faut préciser l'impact financier et le temps que la production de ce rapport pourra prendre.

Répondant à cette préoccupation, le Coordonnateur National promet de revenir vers le Comité Exécutif après avoir approché les partenaires à cet effet.

Délibérations :

Le Comité Exécutif a convenu ce qui suit :

- ***Du seuil de matérialité :***
 - ***aucun seuil pour la sélection des opérateurs industriels,***
 - ***un montant de 1 000 USD pour la sélection des opérateurs artisanaux ;***
 - ***aucun seuil pour la sélection des entités de l'Etat***
- ***Du référentiel : à déterminer en tenant compte des seuils de matérialité ;***
- ***Du périmètre de conciliation : 183 opérateurs dont 23 industriels et 160 artisanaux ;***
- ***Du périmètre des entités de l'Etat : 21 entités dont :***
 - ***6 du niveau central : FFN, ACE, DGI, DGRAD, DGDA, SG à l'Environnement ;***

- **15 Directions des recettes provinciales du : Haut-Katanga, Haut-Uélé, Ituri, Kinshasa, Kongo central, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa et Equateur.**
- **Du périmètre déclaration unilatérale de l'Etat : à déterminer ;**
- **Des formulaires de déclaration : il sera fait recours aux formulaires des flux financiers et des informations contextuelles**
- **Du processus de déclaration : utilisation du progiciel T/SL pour les opérateurs aptes à le manipuler et des formulaires sous format Excel pour les autres opérateurs ;**
- **De la marge d'erreur acceptable : 0,8% pour les écarts de réconciliation (après ajustements) et pour l'équivalent de 1 000 USD, montant à partir duquel l'A.I devra requérir des parties déclarantes des justificatifs nécessaires ;**
- **Du rapprochement des données de production et des exportations : à examiner dans les prochains Exercices.**
- **De la fiabilité : se référer au mécanisme de fiabilisation décidé par le Comité Exécutif et s'appliquant aux secteurs minier industriel et pétrolier ;**
- **De la désagrégation : par entité étatique, par opérateur et par flux (date de paiement, quittance, banque perceptrice...).**

Cinquième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National indique que le document de la « **Situation financière du Comité National ITIE-RDC** » a été remis à chaque membre du CE. Il indique que le Comité National accuse deux mois de retard de paiement de la dotation.

La Présidente demande aux membres s'ils ont des observations à faire sur ce Rapport financier.

Débat :

Un membre du Collège société civile dit avoir rappelé lors de la dernière réunion que le plan de travail avait été formellement adopté en Conseil des Ministres. Aussi, il souligne que le pays a été validé entre autres pour cet engagement mais constate avec regret que le financement irrégulier de ce plan de travail peut être considéré comme un désengagement de l'Etat. Il ajoute que ces moyens mis à la disposition de l'ITIE par le Gouvernement couvrent non seulement les frais de fonctionnement, mais aussi la réalisation des activités de la mise en œuvre sur terrain.

Un membre du Collège entreprises dit qu'il n'est pas normal d'attendre toujours que ça soit le FMI ou la Banque Mondiale qui rappellent les obligations du Gouvernement pour financer les activités de la mise en œuvre de l'ITIE. Il poursuit en disant que cela soulève aussi la question de la participation des membres du Collège Gouvernement, en particulier des Ministres, aux réunions du Comité Exécutif en ce sens que leur présence devait conduire à la prise des décisions idoines démontrant l'engagement de l'Etat dans la mise en œuvre.

Un membre du Collège société civile dit que les Ministres de tutelle devraient être présents aux réunions du Comité Exécutif afin d'être en phase avec le processus et s'impliquer directement pour la prise des dispositions idoines, chacun en ce qui le concerne. Il finit en disant qu'il faut prendre les choses en main pour éviter que le processus soit pris en charge uniquement par les Partenaires techniques et financiers.

La Présidente indique qu'elle prendra langue avec ses collègues Ministres, membres du Comité Exécutif, pour les sensibiliser à être réguliers aux réunions. Elle informe aussi, qu'aussitôt qu'elle a appris du Coordonnateur qu'il y a les retards de financement du Comité National, elle a saisi le Ministre des finances pour décanter cette situation.

La Présidente rassure que le Gouvernement continuera ses efforts pour le financement du Plan de Travail de l'ITIE et qu'à ce sujet elle continuera le contact avec son collègue le Ministre des finances.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, la Présidente demande aux membres d'adopter la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 24 février au 03 mai 2023.

Sixième point de l'ordre du jour : Divers : Accréditation de l'Agent de l'ANR au Comité National ITIE-RDC

Le Coordonnateur National indique avoir réceptionné les lettres de l'ANR Ville de Kinshasa désignant et affectant un agent en qualité de chef d'Antenne à l'ITIE-RDC. A cet effet, il dit avoir réservé suite à ces correspondances en indiquant qu'il soumettra la question au Comité Exécutif pour compétence.

La Présidente du Comité Exécutif a donné la parole aux membres pour leurs observations.

Débat :

Un membre du Collège société civile dit être surpris de cette désignation alors que les Experts qui travaillent au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC sont recrutés sur concours après appel à candidature. D'où, il se demande si cet Agent de l'ANR sera placé où parmi les experts et s'occupera de quel travail exactement.

Un autre membre du même Collège dit que le Comité Exécutif est piloté par le Gouvernement qui est représenté par cinq Ministres, deux Directeurs de Cabinet Adjoints du Premier Ministre, un Conseiller principal du Président de la République désignés en exécution de la Norme et du Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ITIE. Il rebondit sur le projet de Décret modificatif du Comité National de l'ITIE-RDC qui reste en souffrance pourtant il permettrait de régler diverses questions pour se mettre en phase avec la Norme 2019 et ainsi, nous éviter ces genres des pratiques où l'ANR s'invite à l'ITIE. En somme, il invite le Gouvernement à clarifier cette question à son niveau, sachant bien qu'il est suffisamment représenté au sein du Comité Exécutif.

Un membre du Collège entreprises propose que le Coordonnateur National puisse approcher les responsables de l'ANR afin d'être éclairé sur les motivations de cette accréditation, étant donné que depuis la création du Comité National de l'ITIE-RDC, c'est pour la toute première fois qu'on entend parler de l'affectation d'un agent de l'ANR à l'ITIE.

Un autre membre du même Collège dit qu'en répondant à la question c'est quoi l'ITIE et comment fonctionne-t-elle, cela permettrait de répondre à ce problème. Il dit que cette tentative a été menée par le passé par différentes organisations ou corporations qui voulaient intégrer le Comité National de l'ITIE-RDC. Il rappelle que l'ANR est un service secret dont les agents sont censés être invisibles et s'interroge pourquoi ils deviendraient visibles à l'ITIE. Il poursuit en indiquant que, l'ANR étant un service de l'Etat, cet agent serait compté parmi les délégués de la composante Gouvernement. Mais le grand problème sera de savoir si l'intégration à l'ITIE de cet agent serait conforme au Décret. Enfin, la présence de l'Agent de l'ANR à l'ITIE garantira-t-elle la liberté d'expression sur toutes les questions débattues au sein de l'ITIE, s'interroge-t-il.

Un autre membre du même Collège dit que la question est réglée par l'Exigence 1 de la Norme qui précise les devoirs de chaque partie. A cet effet, le Gouvernement doit assurer qu'il y a une

participation pleine, active et effective de chaque partie prenante en évitant toute entrave à ladite participation. Il poursuit en disant que, si l'Etat veut décider de la participation de l'ANR à l'ITIE, il n'a qu'à remplacer un des membres de son Collège. Enfin, il insiste que c'est l'occasion de rappeler c'est quoi l'ITIE en précisant qu'il ne s'agit pas d'un Service de l'Etat mais plutôt d'une Tripartite regroupant les institutions publiques, les entreprises ainsi que la société civile.

Un membre du Collège société civile dit avoir été personnellement peiné d'apprendre qu'un agent de l'ANR soit accrédité à l'ITIE. Il poursuit en disant que cette désignation unilatérale est une violation du Décret sur l'ITIE. Il rappelle que le processus ITIE est un endroit où il y a un débat libre et craint que la présence de l'ANR au Comité Exécutif puisse restreindre la participation libre et sans contrainte des parties prenantes.

La Présidente du Comité Exécutif dit qu'il ne s'agit pas d'une décision du Gouvernement et que le Comité va se renseigner auprès de l'ANR pour être éclairé sur les motivations de cette démarche du Directeur provincial de l'ANR Ville de Kinshasa. Elle conclut en disant qu'il est également important d'expliquer aux responsables de l'ANR, c'est quoi la mission et le fonctionnement de l'ITIE.

Après échanges, tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance qui a commencé à 14h21' et pris fin à 16h37'.

Fait à Kinshasa le 04 mai 2023

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Présidente du Comité Exécutif

SUMINWA TULUKA Judith

Ministre d'Etat, Ministre du Plan